

## Les délinquants violents à risque élevé au Canada (R-50, 1996)

Ce rapport donne un aperçu des délinquants violents à risque élevé au Canada, de la législation concernant les délinquants qui risquent sérieusement de commettre de nouvelles infractions accompagnées de violence, et des critères relatifs à la déclaration de délinquant dangereux. La loi est fondée, en partie, sur le principe que la violence peut être prédite avec un certain degré de précision. Toutefois, la loi n'exige pas de recours à des évaluations actuarielles.

Pour les besoins de cette étude, les dossiers relatifs aux délinquants désignés comme dangereux et aux délinquants maintenus en incarcération ont été examinés pour savoir dans quelle mesure les délinquants violents à risque élevé sont identifiés. En outre, un suivi des détenus maintenus en incarcération qui ont par la suite commis des crimes de violence a permis d'établir le profil de certains délinquants qui présentent un risque de violence très élevé. Les résultats ont montré que, effectivement, les délinquants désignés comme dangereux et ceux qui sont maintenus en incarcération présentent un risque élevé.

Les auteurs prétendent que même si certains instruments établis de manière empirique peuvent être utiles dans l'évaluation du potentiel de violence, il faudrait poursuivre la recherche dans ce domaine pour améliorer l'efficacité prédictive d'instruments de ce genre.